

Dossier

Au-delà de l'assistance, le plaidoyer



A côté de leurs actions d'accompagnement, d'assistance auprès des personnes vulnérables, les associations de solidarité mettent en place des stratégies pour améliorer les politiques publiques. Il s'agit du plaidoyer.

Dans le dictionnaire, cette notion renvoie à un discours, un argumentaire prononcé qui vise à défendre le droit d'une partie. Mais de quelle partie ? Contrairement au lobbying, plaider n'implique pas de défendre « sa partie », son marché, son intérêt, mais l'intérêt général. Pour une association de solidarité, il s'agit bien de faire entendre la voix des sans-voix, de défendre les personnes à la marge du système.

En effet, pour ces dernières, l'association se présente comme le seul corps intermédiaire leur permettant d'être représentées auprès des pouvoirs publics. Et du point de vue de l'association, plaider s'avère être un levier nécessaire pour améliorer les dispositifs de prise en charge ou sortir les personnes en difficulté de l'impasse.

Gros plan sur cette fonction politique fondamentale des associations.



Le plaidoyer, sa nécessité et ses pièges

Les discussions sur le rôle et sur la nécessité du plaidoyer, mais aussi sur ses pièges, prennent, pour l'essentiel, leur source dans un débat anglo-saxon qui oppose *lobbying* et *advocacy*. Alors quelles sont les différences? Sont-elles théoriques ou pratiques? Comment ne pas glisser d'une posture vers l'autre? Tentons une définition.

Le terme « *advocacy* » se traduit assez facilement, en français, par plaidoyer. Il est plus complexe de traduire le terme de « *lobbying* » qui fait référence à une image qui n'existe pas en français. En anglais on désigne par *lobby* un couloir ou un vestibule et cela colore bien l'activité décrite ainsi, qui fait référence à une discussion de couloir, à un échange entre des personnes qui se rencontrent d'un commun accord, pour traiter d'une question qui n'est pas réellement mise sur la place publique. Faute d'un terme adéquat, on utilise, en général, le terme anglais en français.

Plaidoyer contre lobbying: une opposition éclairante

On peut défendre, dans un certain cadre, l'activité de lobbying, mais il est plus éclairant d'opposer lobbying et plaidoyer, car cela montre bien quels sont les enjeux sous-jacents lorsqu'un groupe souhaite faire entendre sa voix auprès des décideurs politiques ou de l'opinion publique. Il y a une manière de le faire qui respecte les règles du débat démocratique et une autre qui contourne ces règles. Or, même pour défendre une cause qui semble juste, il est pro-

blématique d'en venir à recourir à des pratiques d'influence qui court-circuitent une large mise en débat de la question en jeu.

Une association de promotion du logiciel libre cite sur son site web, et afin d'éclairer sa manière de se positionner, l'extrait d'une intervention de l'un de ses membres lors d'une réunion publique: « *Lobbying, contre-lobbying, plaidoyer, groupe de pression, groupe d'information... Nous avons entendu tous ces termes nous concernant. Et le plus juste est bien évidemment plaidoyer. Oui nous travaillons à diffuser nos idées auprès de tous les publics, dont notamment les responsables politiques et les journalistes (mais pas seulement). Mais nous ne défendons pas notre propre intérêt commercial, (...) et surtout nous travaillons dans la transparence, nos positions sont connues, nos documents publiés. Nous n'organisons pas des soirées au champagne pour convaincre, nous n'offrons pas de jolis cadeaux, nous n'avons pas honte d'apparaître dans les débats, nous suivons une stricte neutralité sur le plan de la politique mandataire, et nous n'avons pas à faire dans le people/la starisation non plus.* ».

Des critères pratiques pour distinguer ces deux manières d'agir

Plusieurs points sont mis en exergue dans ce bref commentaire:

1. L'absence d'un intérêt commercial (une association a rarement un intérêt commercial à défendre, mais elle peut chercher à défendre son intérêt financier ou sa position dominante sur un territoire),
 2. La transparence de l'argumentation par opposition à des discussions occultes ou privées qui évitent le risque d'être contredit,
 3. La publication de documents dont la méthodologie et les sources peuvent être critiquées, par opposition à l'affirmation gratuite ou à des enquêtes biaisées dont la méthodologie est passée sous silence,
 4. L'absence de flux financier avec les décideurs, et, plus subtilement, le refus de mobiliser des leviers relevant du registre émotionnel (dans le sens où l'appel à ce registre servirait d'écran de fumée).
- En clair, dans le plaidoyer on reste dans le modèle de l'espace public proposé par Habermas: on avance des arguments, que l'on étaye, et on rend les preuves et les arguments discutables.

Dans le lobbying on cherche à peser sur la législation ou sur une décision en usant de moyens qui contournent les contraintes du débat ouvert et contradictoire: soit en court-circuitant le débat par des arguments émotionnels, soit en corrompant les décideurs, soit en tenant des discussions privées avec lesdits décideurs, soit en occultant une partie des enjeux du débat. La tentation de la discussion et de l'influence privées nous guette tous. On passe, ainsi, par exemple, facilement de la familiarité et de la confiance avec un décideur, à l'obtention d'une faveur pas nécessairement justifiée. Naturellement les instances législatives essayent de faire revenir les lobbyistes aussi près que possible d'une position de plaidoyer. C'est ainsi, par exemple, que la commission européenne demande aux lobbies à Bruxelles, de s'enregistrer officiellement et de rendre explicites les intérêts qu'ils défendent.

Caractère ambigu du lobbying, mais nécessité du plaidoyer

Mais le plaidoyer, la défense ferme et répétée d'un point de vue, est nécessaire car le débat public n'est pas, en tant que tel, une arène égalitaire. Parmi les instances qui prennent la parole, certaines n'ont aucun moyen d'étude et ne peuvent faire état que du ressenti de leurs adhérents, de leur vécu dans ce qu'il a de plus brut. Les ressources argumentatives sont, elles aussi,



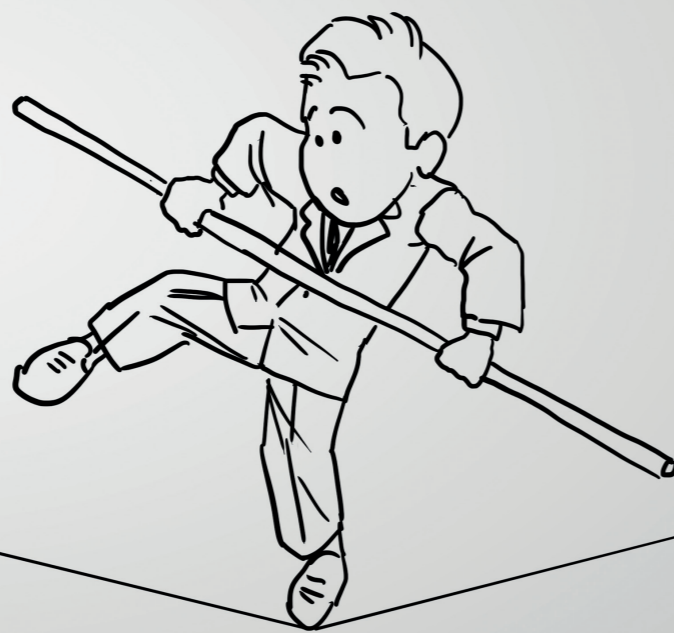
inégalement distribuées dans l'espace social. Toute discussion est donc, par essence, biaisée. Par leur langage, par leur prestige, par leur position professionnelle, la voix de certaines personnes a plus de poids que celle des autres. Et un enjeu nouveau met du temps à percer, avant d'être reconnu comme pertinent. Dans un premier temps, ceux qui en parlent ne sont pas entendus. Si on parle de travail législatif il faut dire que la « légitimité » de certains interlocuteurs, de certains arguments ou de certaines questions, est, par moments, insuffisante. C'est donc le rôle des associations intervenant dans le social de corriger ces inégalités par leur propre plaidoyer. Elles sont là pour donner de la voix aux sans-voix, pour rééquilibrer les débats et pour dénoncer les actions qui essayent de contourner la publicité des débats ou qui usent d'arguments déloyaux ou biaisés.

Refuser les armes des lobbyistes pour mieux dénoncer les intérêts particuliers qu'ils défendent

Mais la vraie opposition aux lob-

byistes est de refuser d'utiliser leurs armes. Il y a sans doute, d'ailleurs, plus d'efficacité (au moins à long terme) en faisant l'effort de mettre à plat et d'explicitier les logiques qui conduisent à l'injustice, qu'à faire du contre-lobbying. Lorsqu'une question est émergente, il est difficile de la documenter précisément et, dans ce cas, il est parfaitement correct de parler sur le mode de l'alerte ou du cri. Mais ensuite, une fois que le débat commence à se structurer, il est assurément plus utile d'y intervenir en exposant clairement les logiques à l'œuvre et en documentant sa démonstration. La sensibilisation ouverte de l'opinion publique est un moyen important pour faire évoluer la décision politique, que ce soit au niveau local ou national et plus quelqu'un représente un intérêt particulier, plus il hésitera à livrer son point de vue dans l'espace public. Se référer à l'intérêt général suppose, précisément, que ce qu'on dit puisse être entendu, compris et approuvé, sinon par tous, du moins par une majorité d'auditeurs. Pensons-y... ■

Frédéric de Coninck
Sociologue,
Directeur de publication



Influencer les décisions européennes

« Il ne suffit pas de panser les blessures des victimes qui sont traînées par la roue de l'injustice mais aussi de mettre un bâton dans cette roue. » Cette citation du théologien allemand Dietrich Bonhoeffer peut résumer l'approche d'Eurodiaconia - fédération européenne de la diaconie protestante - à l'égard du plaidoyer : au-delà de l'assistance aux personnes en difficulté, nous sommes appelés à nous en faire les porte-voix et à remettre en cause les systèmes et les structures qui sont à l'origine de l'injustice et de l'exclusion.

notamment cette responsabilité. D'autant que du fait de l'incidence grandissante des directives européennes sur la politique et le droit nationaux, les associations se tournent de plus en plus vers l'Union Européenne pour qu'elle apporte des réponses, tant politiques que pratiques, aux situations rencontrées quotidiennement sur le terrain.

Méthode d'intervention

Par l'intermédiaire de son secrétariat de Bruxelles, Eurodiaconia coopère avec les institutions de l'Union européenne en amenant l'expérience et la connaissance de ses membres au cœur des discussions politiques. Elle offre à ses membres un accès direct aux décideurs de la Commission et du Parlement européens afin qu'ils puissent faire valoir leurs points de vue et discuter des problèmes spécifiques d'un pays. Elle rassemble également les revendications de ses membres et développe des propositions à échelle européenne, en élaborant une position commune.

Au cours de ces deux dernières années, les questions abordées incluaient la pauvreté infantile, les sans-abri, l'accès des migrants aux services sociaux, le surendettement des ménages, les changements démographiques et l'inclusion sociale des populations Roms. Eurodiaconia a ensuite plaidé leur cause pour assurer que ces problématiques soient bien prises en compte tant au Parlement européen qu'à la Commission européenne.

Elle va d'ailleurs réunir des experts, des membres du Parlement européen, des conseillers politiques et d'autres ONG afin de leur présenter ses constats et revendications, et expliquer pourquoi il est important de les impliquer. Elle devrait également mettre en place des événements pour médiatiser ses prises de position, avec l'appui des témoignages

de ses membres. Par exemple, en février 2012, elle avait organisé un événement avec des membres du Parlement sur l'accès des migrants européens aux services sociaux, où ses membres danois ont présenté les conséquences pratiques des politiques décidées au niveau européen en la matière.

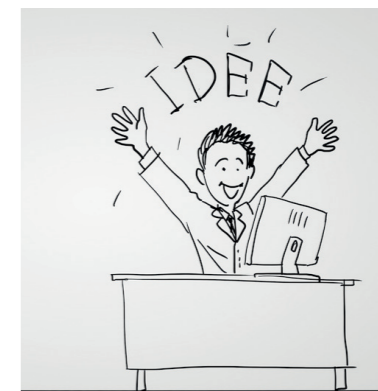
Être tant proactifs que réactifs

Eurodiaconia fait tout ceci parce que le réseau qu'elle représente partage la volonté de changer et de transformer les choses. Ce n'est pas toujours facile. Il y a tellement de voix qui s'élèvent dans le but d'être entendues et les choses changent si vite... Il faut passer beaucoup de temps à comprendre qui est responsable, quel est le cadre juridique et politique, à qui s'adresser et à quel moment agir. Cela implique de penser aussi bien sur le long terme que sur le court terme et d'être tant proactifs que réactifs. Eurodiaconia a été proactive dans le cadre du surendettement des ménages en portant à l'attention du Parlement européen un sujet qui n'est pas toujours considéré comme « européen » : elle a même réussi à convaincre les eurodéputés de travailler sur cette question et de promouvoir un vote au sein du Parlement européen. Toujours dans le même domaine, elle a également contribué à la production d'un rapport de la Commission européenne et livré des témoignages de ses membres à un centre de recherche qui en faisait la demande.

Dans le cadre de son travail sur les Roms, Eurodiaconia a adopté une démarche réactive en répondant à la proposition faite par la Commission européenne d'avoir une stratégie d'intégration nationale de cette population, et en présentant la nécessité de stratégies plus globales et transversales,

qui abordent conjointement le racisme et la xénophobie ainsi que l'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement et aux soins de santé.

Grâce à ce travail de plaidoyer, Eurodiaconia a acquis une solide réputation au niveau européen. Elle est reconnue pour ses qualités de partenaire critique, en



apportant des exemples qui reflètent à la fois la réalité et les possibilités de changement, mais elle est aussi connue pour son refus catégorique d'agréer une mesure qui compromette la justice, la solidarité ou l'équité, conformément à ses valeurs.

La connaissance et le témoignage du terrain : un gage d'efficacité

Eurodiaconia s'est rendu compte qu'elle obtient de meilleurs résultats lorsque ses propositions sont fondées sur les expériences et les connaissances de ses membres, lorsqu'elle peut donner des exemples concrets de politiques qui ont été préjudiciables envers les populations, engendrant vulnérabilité et exclusion.

Pour notre fédération européenne, le plaidoyer est un processus qui puise sa source auprès de ses membres et qui doit être coordonné avec le plaidoyer effectué au niveau national. Plus Eurodiaconia travaillera en collaboration avec ses membres, plus les initiatives de plaidoyer européen seront efficaces. ■



Heather Roy
Secrétaire Générale
d'Eurodiaconia

Eurodiaconia représente un réseau d'organisations protestantes de solidarité. Ses membres sont des Églises et des associations sociales qui leur sont liées. Si d'un côté, une partie du travail consiste à développer le dialogue entre les associations membres, à susciter des partenariats opérationnels, une autre partie de la mission est à la fois d'influencer les décideurs européens et de mobiliser la société autour de l'objectif suivant : favoriser l'intégration, le soin et l'autonomisation des populations les plus vulnérables et exclues afin de

garantir la dignité de tous. De manière fondamentale, la stratégie de plaidoyer doit se fonder sur une critique argumentée du problème soulevé.

Le diagnostic social

Eurodiaconia, comme de nombreuses ONG européennes partenaires telles que Caritas-Europa, constate que de nombreuses personnes en Europe se trouvent en situation précaire. En cette période de crise économique et sociale, elle alerte sur les effets dévastateurs de deux phénomènes concomitants : l'augmentation des besoins sociaux et de la réduction des budgets dédiés

à la lutte contre l'exclusion. Pour ne pas mettre de côté les évolutions de long terme, elle dénonce aussi les facteurs structurels de la pauvreté dans les pays. Il faut bien veiller à ce que les éléments conjoncturels n'occulent pas les facteurs systémiques qui expliquent la pauvreté : flexibilité du travail, retrait de l'Etat providence, privatisations...

A qui adresser le plaidoyer ? Quelles instances du pouvoir cibler ? Les membres d'Eurodiaconia mènent déjà des actions de plaidoyer au niveau national. Alors Eurodiaconia s'occupera de l'échelon européen : d'ailleurs ses membres lui délèguent



Le plaidoyer pour sortir de l'impasse

A la Cimade, nous accompagnons un public particulièrement vulnérable: les femmes étrangères victimes de violences conjugales, qui connaissent des dilemmes insupportables comme « Etre en règle mais souffrir »; « ne plus souffrir et se retrouver en situation irrégulière et donc dans la précarité ». Pour sortir de l'impasse, l'action sociale ne suffit pas, le plaidoyer se révèle incontournable. Mais comment tenter de convaincre pour obtenir leur protection ?



.....
Françoise Poujoulet
Déléguée nationale de la Cimade en région Alsace et Lorraine

Krina est arrivée en France par le biais du mariage avec un Français. Elle avait des projets: ayant un bon niveau d'études dans son pays, elle voulait travailler, gagner sa vie et être indépendante. Mais quelques semaines après son arrivée en France, les plans de Krina sont partis en fumée. Son mari s'est avéré être violent: il l'empêchait de sortir, l'insultait et la frappait. Il lui a pris ses papiers et ne l'a pas accompagnée à la Préfecture pour le renouvellement de son titre de séjour. Un jour, à bout de force, Krina s'est enfuie: elle s'est retrouvée à la rue, sans papier, sans ressource ni aide. C'est alors notre travail de sensibiliser le plus grand nombre possible de personnes à cette réalité.

Sensibiliser, susciter l'indignation

Pour cela, nous mettons en œuvre plusieurs moyens comme des interventions dans les associations partenaires pour expliquer les raisons qui font que ces femmes sont dans une telle précarité, ou comme des spectacles pour le grand public suivis d'un débat autour de cette question. Très récemment, nous avons proposé le « conte du 25 novembre », qui retrace le parcours d'une femme étrangère

victime de violences avec ses difficultés. « 25 novembre » car, afin de donner davantage de sens et de portée à cette action, nous l'avons incluse dans le programme des manifestations pour la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. C'était aussi l'occasion pour nous d'incarner cette lutte très concrètement. Car nous savons qu'une information a d'autant plus de chance d'être relayée par les médias qu'elle est rendue tangible par la force du témoignage de la personne en difficulté.

Pour un travail de plaidoyer efficace, il est donc nécessaire que la situation de ces femmes soit connue par le plus grand nombre. Il faut une certaine indignation sur laquelle nous pouvons nous appuyer, avant d'entamer une analyse juridique qui explique cette situation d'injustice.

Remonter la chaîne de causalité

La situation dans laquelle se trouvent ces femmes est la conséquence de lois qui ne prennent pas en compte ce cas de figure, s'en désintéressent ou ne s'en donnent pas les moyens. Il nous faut donc frapper à la porte des législateurs et les rencontrer pour témoigner des situations des femmes que nous accompagnons et expliquer les

raisons pour lesquelles cela se produit. Nous dénonçons alors la dépendance administrative: le fait de devoir rester avec son conjoint pour conserver son titre de séjour. Mais aussi l'abandon de l'Etat vis-à-vis de ces personnes et les vies brisées que cela engendre...

C'est ce travail de plaidoyer qu'il faut faire sans relâche auprès des députés, des sénateurs et des parlementaires européens. Nous avons rencontré l'été dernier, en participant à la marche des sans-papiers à Strasbourg, différents groupes politiques du Parlement européen (qui siège dans la capitale alsacienne). Ce fut l'occasion de plaider pour une prise en compte du genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires afin de réduire les risques et les difficultés que rencontrent les femmes dans leur parcours de migration.

Hélas, ce travail rencontre de nombreux obstacles: manque de moyen, peu d'intérêt pour la question chez nos interlocuteurs (femme, étrangère et sans papier!). Mais nous trouvons notre motivation auprès des femmes que nous accompagnons et, grâce ou à cause de cela, nous déblayerons ces obstacles, même avec une petite cuillère s'il le faut ! ■

Adhérer à une fédération nationale pour faire du plaidoyer

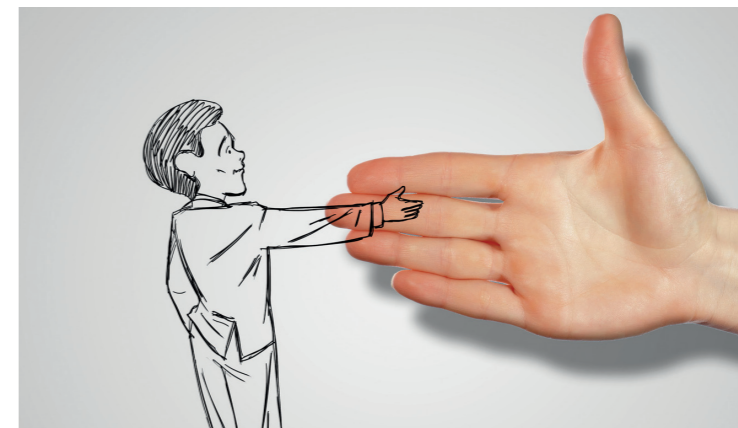
Pour une association investie sur le plan local, adhérer à une fédération nationale donne l'assurance d'appartenir à un mouvement dont les membres ont des objectifs partagés et des ambitions communes. Quelles sont les attentes d'une association qui devient membre d'une fédération nationale? En quoi cette appartenance peut-elle favoriser le plaidoyer ?

Pour élaborer des positions communes

En permettant d'extraire l'association locale de sa réalité géographique, la participation à la vie d'une fédération nationale rend possible le passage d'une logique territoriale à une logique sectorielle. Par la confrontation d'expériences, d'informations, d'analyses, un processus de synthèse se met en place avec en corollaire l'aboutissement à une parole commune. Ainsi, sur un problème donné, les tendances lourdes qui traversent un secteur, un métier, un public, peuvent émerger et faire l'objet d'un consensus. La fédération va ainsi développer une argumentation nationale. Cet argumentaire partagé collectivement, fondé sur une méthodologie explicite et transparente, sera le document de base des actions de plaidoyer.

Pour être plus fort

Mis en réseau, les acteurs et les actions menées localement font sens à une échelle plus vaste que la stricte limite géographique de l'action. La fédération traduit concrètement l'idée que l'on est plus fort ensemble qu'isolé. Faire partie d'un mouvement, c'est la possibilité de rencontrer d'autres porteurs de projets et de recevoir de l'aide ou de proposer son soutien à ceux qui en ont besoin. La mutualisation des savoir-faire, des compétences, voire des moyens d'actions existants au sein du mouvement constitue un levier puissant de dynamisme.



Pour être représenté et s'affirmer en tant qu'acteur

Adhérer à une fédération permet de donner une voix aux acteurs associatifs auprès des instances intercommunales, départementales, régionales, nationales, voire européennes. C'est peser pour faire reconnaître le rôle du monde associatif dans l'élaboration des politiques publiques. Par exemple, adhérer à une fédération généraliste comme la FARAPEJ pour l'ARAJE Ile-de-France qui s'occupe des sortants de prison, permet d'intégrer un réseau d'associations accueillant des familles de détenus, s'intéressant aux détenus et à l'amélioration des conditions de détention, et menant des réflexions sur le droit pénitentiaire au plan européen et international.

Pour bénéficier de services performants et d'une diversité d'outils

L'association locale bénéficie de différents services:

- conseils;
- Représentation auprès des pouvoirs publics;
- Rencontres, journées d'études, groupes de travail;
- Fiches pratiques, documents, dossiers sur des thématiques qui sont disponibles sur le site Internet;
- Des revues gratuites;
- Des informations juridiques en droit associatif;
- Une aide à l'élaboration de projets et de documents associatifs (Chartes, contrats et conventions diverses...);
- Formations.

Pour anticiper les orientations nationales, européennes et internationales

Etre membre de la fédération FARAPEJ conduit à réfléchir au droit pénitentiaire sur le plan européen et internationale. Il s'agit de réfléchir à une politique commune dans ce champ d'action. ■

.....
Annick Dorléans
Responsable juridique à l'ARAJEJ (Action, Réflexion, Prison et Justice)



Plaider pour mieux accompagner

Depuis sa création en 1989, l'association locale des Hauts-de-Seine « Initiatives » (qui possède également une antenne à Montpellier) a mené des actions de plaidoyer pour faire émerger de nouveaux besoins et inciter les pouvoirs publics à y apporter des réponses. Elle s'est également fait l'avocat d'une manière de faire et de servir. Gros plan.



Nicolas Derobert
Rédacteur en chef

Initiatives s'occupe des personnes présentant des pathologies sévères (VIH, hépatites, cancers...) ou en situation d'exclusion sociale, et forme aux métiers médico-sociaux avec comme finalité l'insertion socioprofessionnelle. Mais avant de pouvoir prendre en charge, soigner, former, dans bien des cas, il a fallu « monter au créneau » et plaider pour des personnes, pour de nouveaux besoins laissés sans réponse, ou pour la défense de l'économie sociale et solidaire dans un contexte de marchandisation de l'action médico-sociale.

Lutter contre le VIH et les exclusions

Au début des années 80, le virus du sida a provoqué un choc sociétal dont les conséquences sanitaires et sociales restent, aujourd'hui encore, d'une profonde actualité. Pourtant, les dispositifs d'accompagnement médico-social des malades du Sida ou d'autres pathologies requérant un suivi médical ne sont pas tombés du ciel ! Il a fallu que des associations, dont Initiatives, mais aussi des médecins et des responsables politiques se mobilisent. Cela a permis de donner naissance à des modalités de prise en charge adaptées, accessibles aux personnes en situation de précarité, appelées « Appartements de coordination thérapeutique » (ACT). L'association Initiatives a ouvert ses premiers ACT en 1995 et propose des solutions en matière d'accompagnement de fin de vie, de coordination médicale, de suivi psycholo-

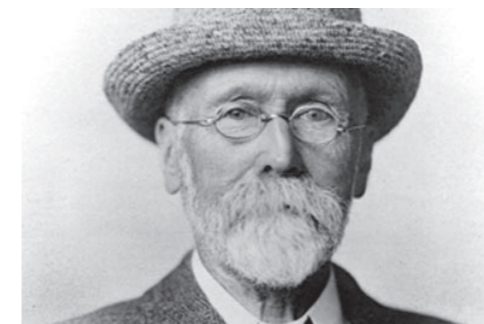
gique et social. En 1998, elle a participé activement à la création de la Fédération nationale d'hébergements VIH et autres pathologies (la FNH-VIH), afin de conseiller les pouvoirs publics sur la manière d'accompagner des personnes cumulant maladie et exclusion sociale. Face à l'ampleur de cette problématique, l'association ne souhaite pas en rester là : le directeur général Pascal Colin souligne en effet que « l'expérience des ACT ne doit pas être une simple parenthèse dans l'histoire des prises en charge médico-sociales », mais qu'elle doit être, au contraire, « l'occasion de forger de nouveaux outils indispensables pour apporter à l'aube du troisième millénaire une réponse forte, cohérente, porteuse de sens et de responsabilité dans la lutte contre les exclusions et la fracture sociale ». De futurs plaidoyers en perspective !

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Depuis plusieurs années, Initiatives encourage le développement et la reconnaissance du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) à l'échelle nationale, afin de défendre l'action désintéressée dans un monde en proie au tout-lucratif. En 2004, à l'occasion des élections régionales, une petite équipe de personnes engagées dans l'ESS (dont Initiatives) a décidé de lancer « Solidaires ensemble, un appel en faveur de régions solidaires ». Le souhait des initiateurs de cet appel était que dans l'exécutif de chaque région de France, il y ait un élu chargé de la promotion de

l'ESS. Depuis lors, à la suite des élections, la plupart des régions désignent un vice-président chargé de ce domaine ! Peu de temps après, un réseau informel animé par le directeur général et soutenu par l'équipe d'Initiatives s'est constitué : le Réseau national de l'économie sociale et solidaire (RENESS), composé d'élus, de responsables associatifs, d'entreprises solidaires, de fondations, de mutuelles, de mouvements coopératifs (etc.), afin de rendre visible le poids économique du tiers secteur en France et de valoriser son image face à l'économie marchande. En effet, avec une meilleure image, une reconnaissance accrue, on devient incontournable pour l'opinion publique et les décideurs politiques... Comme le montre, par exemple, la présence du Ministre chargé du plan de relance lors d'une rencontre/débat organisée par Initiatives en 2010. Ou encore le fait que la formation de dirigeant pour les structures de l'économie sociale et solidaire lancée par l'association en 2011 ait été reconnue et financée par le Conseil général. Et comme il ne faut jamais lâcher prise, en mars 2012, dans le cadre des élections présidentielles, l'association a soutenu activement le RENESS qui a lancé un appel en faveur de la promotion de l'économie sociale et solidaire. Elus, responsables associatifs, directeurs de structures, parlementaires, citoyens engagés... plus de 1000 personnes ont signé « l'appel aux candidats pour une nouvelle gouvernance solidaire et sociale » ! ■

Ambition affichée : faire évoluer la politique sociale !



Un budget annuel de douze millions d'euros pour la recherche en politique sociale, cela fait rêver ! C'est celui de la fondation britannique Joseph Rowntree, dont l'objectif est de « contribuer, maintenant et pour les futures générations, à un changement durable en faveur des pauvres et des quartiers défavorisés ainsi qu'à la construction d'une société plus égalitaire et des communautés où tous pourront s'épanouir »¹. Comment est-ce possible ?

Joseph Rowntree (1836-1925) naît dans une famille quaker. En 1869, il entre dans la chocolaterie de son frère cadet, dont il hérite en 1883. L'entreprise familiale se développe rapidement, et une des clés de son succès est une politique éclairée des ressources humaines. Le personnel bénéficie déjà de formation continue, de logements à loyer modéré, d'une retraite mutuelle, d'un service social, et de consultations médicales et dentaires gratuites. Rowntree devient l'un des géants de l'industrie agro-alimentaire, et ce n'est qu'en étant racheté par Nestlé, en 1988, que le nom disparaît.

De la philanthropie...

Lors d'un voyage en Irlande avec son père, à l'âge de 14 ans, Joseph Rowntree est durablement marqué par la misère d'une population affamée. Dans les années 1860, en marge de ses activités industrielles, il fait des enquêtes sur la pauvreté dans sa ville. Plus tard, il écrit un livre pour contredire la thèse que la pauvreté est liée essentiellement à l'alcoolisme². En 1904, il consacre une partie de sa fortune à la création de fondations philanthropiques. Dans le Memorandum qui est la chartre de ces fondations, il écrit : « je perçois que la plupart de l'effort philanthropique actuel est des-

tiné à remédier les manifestations superficielles de la défaillance ou du mal, alors que peu de réflexion ou d'effort est destiné à discerner les causes profondes dans la communauté. (...) Si le volume énorme de philanthropie actuelle était dirigé de manière plus sage, je crois que, dans l'espace de quelques années, il changerait le visage de l'Angleterre. Il n'y a pas, peut-être, actuellement, de besoin plus urgent (...) »³.

...au plaidoyer

Son fils Seebohm Rowntree (1871-1954), par une enquête de terrain sur les 11 560 ménages de la ville de York, pose les fondations de l'étude scientifique de la pauvreté, en proposant des définitions objectives des besoins des ménages. Il révèle que 28 % de la population de la ville vit dans la pauvreté⁴. Il est le premier à distinguer entre pauvreté primaire (des revenus insuffisants pour assurer un minimum vital) et secondaire (une gestion irresponsable). Son influence sur Lloyd-George, ministre des finances libéral (à gauche dans les pays anglo-saxons), conduit à la mise en place des premiers dispositifs d'assurance maladie et chômage en 1911. La politique sociale progressiste du gouvernement travailliste de 1945 à 1951, de même, doit beaucoup à l'expérience des Rowntree et aux recherches de Seebohm Rowntree.

La philosophie de la fondation est claire : « nous croyons que la pauvreté est nuisible aux individus et à la société. Nous avons pris la résolution de la faire diminuer⁵ ». La méthode adoptée : « donner réellement une voix aux personnes ayant une expérience directe de la pauvreté⁶ ». Les résumés de la majorité des projets de recherches financées par la fondation sont disponibles sur le site web⁷. Y aurait-il là un exemple à suivre ou une vocation qui pourrait naître en France ? ■

André Pownall

1- <http://www.jrf.org.uk/about-us>, consulté le 31.10.12
2- ROWNTREE, Joseph et SHERWELL, Arthur, The Temperance Problem and Social Reform. London, Hodder and Stoughton, 1899, 632p.
3- <http://www.jrf.org.uk/about-us/our-heritage>, consulté le 09.11.12
4- ROWNTREE, B. Seebohm, Poverty, a Study of Town Life, London, MacMillan and Co, 1901, 437p.
5- <http://www.jrf.org.uk/work/poverty>, consulté le 31.10.12.
6- BENNETT Frances et ROBERTS, Moraene, From Input to Influence : Participatory Approaches to Research and Inquiry into Poverty, York, Joseph Rowntree Trust, 2004, 71p, voir <http://www.jrf.org.uk/publications/participatory-approaches-research-poverty>, consulté le 31.10.12.
7- <http://www.jrf.org.uk/publications>